



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 30 mars 2023

N° 16 **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la
Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 4.1
Membres présents	43	Numéro : 094-219400686-20230330- lmc150-DE-1-1
Membres excusés et représentés	5	Date réception : 3 avril 2023
Membre absent non représenté	1	
Pour	38	
Contre	0	
Abstentions	10	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 30 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 43, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mars 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Héliène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Céline VERCELLONI qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Déborah WARGON qui a donné pouvoir à M. Matthieu FERNANDEZ.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 16

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 du code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU les précédentes délibérations approuvant le tableau des effectifs des emplois permanents,

VU la délibération n° 6 du 30 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel 2022,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 16 mars 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 22 mars 2023,

CONSIDERANT QUE :

Conformément à l'article L313-1 du code général de fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'améliorer les informations, les collectivités doivent se conformer aux exigences de l'instruction budgétaire et comptable et ainsi ajuster régulièrement l'état des postes budgétaires aux postes effectivement pourvus.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour suivre l'évolution des postes et des grades des agents territoriaux.

Le rapport présentant les modifications des effectifs des emplois permanents a été soumis au Comité Social Territorial du 16 mars 2022 et vous est présenté en annexe 1.

N° 16

OBJET : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

L'annexe 2 récapitule l'ensemble des modifications proposées. Ces modifications sont intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents en annexe 3.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} avril 2023 tel que récapitulé dans l'annexe 3.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 30 mars 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.



Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



Point n°4

Rapport pour le Comité Social Territorial

Vous trouverez dans ce dossier les 3 documents suivants :

- le présent rapport,
- le tableau présentant les modifications des emplois,
- la mise à jour globale du tableau des emplois au 1^{er} avril 2023.

Dans la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et ainsi il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation de services et de suppression, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le présent rapport vous présente :

- les créations d'emplois liées aux prévisions de recrutement dans les services (I),
- les suppressions et créations liées aux ajustements d'emplois des besoins dans les services (II).

Il vous est rappelé que le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité,
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents.

Seule l'assemblée délibérante est compétente pour créer, supprimer ou ajuster des emplois.

Le tableau des effectifs recense ainsi tous les emplois permanents créés par la collectivité pour chacun de ces postes leurs caractéristiques : filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps de travail, poste pourvu ou vacant.

Cela concerne :

- Les titulaires à temps complet ou non complet, y compris ceux mis à disposition mais pas ceux détachés hors collectivité,
- Les stagiaires à temps complet ou non complet,
- Les contractuels de droit public à temps complet ou non complet recrutés sur un emploi permanent (ex : les animateurs péri et extrascolaire recrutés à l'année et le cas échéant

annualisés, les agents d'une structure privée reprise en régie, les assistantes maternelles, travailleurs handicapés de l'article L131-8,... etc.),

- Les contractuels de droit privé lorsque la création du poste est prévue par la réglementation (ex : adultes relais).

A l'inverse, ce tableau ne mentionne pas les emplois non permanents.

Cela concerne :

- Les vacataires,
- Les apprentis,
- Les collaborateurs de cabinet,
- Les contractuels de droit public recrutés au titre du code général de la fonction publique article L332-23 1° (accroissement temporaire), L332-23 2° (accroissement saisonnier) et L332-24 à L332-26 (contrat de projet),
- Les contractuels de droit privé (contrat d'engagement éducatif, contrat PEC-CAE dits «contrats aidés», etc.).

En effet, ces agents ne sont pas censés occuper des emplois correspondant à un besoin permanent de la collectivité. Pour ces raisons, leurs « postes » ne sont pas créés au tableau des effectifs. Toutefois, par souci de respect de la réglementation en vigueur (collaborateur de cabinet) ou de simple transparence et valorisation de la démarche d'accueil des apprentis, il a été décidé d'adopter systématiquement des délibérations prévoyant leur nombre.

Ce tableau ne doit pas être confondu avec un tableau "des effectifs et des emplois", outil de gestion du personnel constituant un des supports, créé et utilisé par la DGS et la DRH, notamment pour la projection et le suivi de la masse salariale qui revêt un contenu plus vaste que le tableau des effectifs des emplois permanents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer une fois par an sur le tableau des effectifs des emplois permanents, au moment du vote du budget primitif afin de disposer d'un tableau, complet, à jour et accessible aux services comme aux membres de l'assemblée délibérante.

I. Prévisions de recrutement dans les services

I.1. Filière Administrative

I.1.1. La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 2ème classe (Catégorie B) de coordinateur.trice administratif.ve au sein de la DGA transformation numérique.

Il/Elle représente ou assiste le.la DGA transformation numérique dans la démarche de sécurisation budgétaire du pôle, le contrôle des procédures, la vérification des conventions, des actes et signatures. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

I.1.2. La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (Catégorie C) de référent.e administratif.ve au sein de la direction Animation, Jeunesse, relations internationales et sport, service Jeunesse.

Elle/Il assure le suivi administratif des dossiers du service en terme de budget, comptabilité, marchés publics, conventions et autres démarches administratives. Elle tient la régie de recettes. Elle/Il participe régulièrement à l'accueil physique et téléphonique du service, renseigne et oriente le public.

I.1.3. La création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoints administratifs territoriaux (Catégorie C), de médiateur.trice numérique auprès de la DGA transformation numérique, service acculturation au numérique.

Initialement créés en emploi non permanent (contrat de projet) dans le cadre d'un plan national en faveur de l'inclusion numérique des populations et ouvrant droit à subventions, il convient de pérenniser ces postes eu égard au succès de cette expérimentation. Dans un contexte de généralisation des procédures en ligne, l'accompagnement de la population est indispensable ;

Elles/Ils développeront notamment l'offre d'ateliers de médiation auprès des seniors (résidences autonomie, Maison des seniors) et organiseront les cycles d'ateliers pratiques à destinations des agents de la collectivité.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique. La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

I.2. Filière Technique

I.2.1. La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial (Catégorie C) d'agent de proximité au sein de la direction politique de la ville et relation aux usagers, service gestion urbaine de proximité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique. La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

I.3. Emploi Non Permanent

I.3.1. La création d'un emploi non permanent d'attaché territorial (Catégorie A) de chargé.e de publication rattaché à la direction générale des services.

La collectivité souhaite se doter d'outils pratiques destinés aux habitants et développer sa marque employeur. Pour ce faire, le.la chargé.e de publication sera chargé.e de constituer une base de contenus, qui pourra ensuite être pérennisée. Il/Elle rédige l'histoire du développement de la commune (histoire, axes de développement, étude des mutations urbaines), les parcours de promenade sur le territoire et les contenus de communication destinés à renforcer la cohésion des équipes (galerie de portraits, approches thématiques).

Cet emploi sera pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à des articles L332-24 à L332-26 du code général de la fonction publique.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

II. Les suppressions et créations liées aux besoins dans les services

II.1. Filière administrative

II.1.1. Suite à départ en retraite, réorganisation des missions.

La suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial principal de 1ère classe (catégorie B), d'agent de gestion administrative au sein de la Direction petite enfance et parentalité, service gestion administrative.

Et,

La création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial principal de 2ème classe (catégorie B), d'assistant.e de direction au sein de la Direction petite enfance et parentalité, service gestion administrative.

Elle/Il est la courroie de transmission entre la direction, les structures, et les autres services de la collectivité. Il/Elle répond aux interrogations, diffuse l'information. Elle/IL assiste le.la directeur.trice dans la gestion quotidienne, rédige courriers, comptes rendus, suit les projets de la direction.

II.1.2. Suite à l'évolution de l'organisation et des missions du Guichet d'accueil, redéfinition et redistribution des missions.

La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C), d'agent de gestion administrative au sein de la Direction petite enfance et parentalité, service volantes.

Et,

La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C), d'agent de gestion administrative au sein de la Direction petite enfance et parentalité, service Point informations inscriptions.

Initialement créé pour seconder les responsables de multi-accueils, dans leurs tâches administratives, notamment en leur absence, le contenu de ce poste s'est progressivement étiolé, notamment par la redéfinition des compétences et des procédures du guichet des familles. En revanche, l'ensemble du traitement administratif d'une place en structure d'accueil petite enfance, a réintégré le Point Informations Inscriptions. Un traitement quotidien et régulier des dossiers est nécessaire.

II.2. Filière Animation

II.2.1. Suite à mobilité interne, pour permettre le recrutement par la voie contractuelle

La suppression de deux emplois permanents à temps complet d'animateurs territoriaux (catégorie B), de directeur.trice/directeur.trice adjoint.e d'accueil de loisirs au sein de la direction vie scolaire et périscolaire, service des activités périscolaires.

Et,

La création de deux emplois permanents à temps complet d'animateurs territoriaux (catégorie B), de directeur.trice/directeur.trice adjoint.e d'accueil de loisirs au sein de la direction vie scolaire et périscolaire, service des activités périscolaires.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique.

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

II.3. Filière Police Municipale

II.3.1. Suite à départ en retraite, recrutement dans une autre filière et par voie contractuelle

La suppression d'un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal (catégorie C), d'agent de proximité au sein de la direction de la Politique de la ville et relation aux usagers, service gestion urbaine de proximité.

Et,

La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (catégorie C), d'agent de proximité au sein de la direction de la Politique de la ville et relation aux usagers, service gestion urbaine de proximité.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par la voie contractuelle pour les besoins des services dans les conditions prévues à l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique. La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

II.4. Filière Technique

II.4.1. Suite à départ en retraite, recrutement sur un grade inférieur

La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie C), de gardien.ne d'établissement scolaire au sein de la direction vie scolaire et périscolaire, direction restauration et intendance.

Et,

La création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C), de gardien.ne d'établissement scolaire au sein de la direction vie scolaire et périscolaire, direction restauration et intendance.

L'avis du CST est requis.

TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS

Filière statutaire	Catégorie statutaire	Emploi - Grade	Modifications proposées au CM	Nombre d'heures du poste	Suppression		Création		Total	
					Temps complet	Temps Non Complet	Temps complet	Temps Non Complet		
Administrative	Catégorie A	Attaché	Valorisation des carrières	35	-2				-2	
		Attaché hors classe	Valorisation des carrières	35			1		1	
		Attaché principal	Valorisation des carrières	35	-1		2		1	
	Total Catégorie B	Redacteur				-3		3		
		Redacteur principal de 1ère classe				-3				-3
		Redacteur principal de 1ère classe				-2				-2
		Redacteur principal de 2ème classe						7		7
		Redacteur principal de 2ème classe						1		1
	Total Catégorie C	Redacteur territorial principal de 2ème classe				-7		3		-4
		Création						1		1
		Ajustement				-12		12		
	Total Administrative	Adjoint administratif territorial						1		1
		Adjoint administratif territorial						3		3
		Adjoint administratif territorial				-1				-1
		Adjoint administratif territorial				-2				-2
		Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe				-1		1		
		Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe						11		11
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe						1		1
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe						1		1
		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe				-11		2		-9
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe					-15		20		5	
Total Administrative	Catégorie B	Animateur	Ajustement	35	-30		35		5	
		Animateur	Valorisation des carrières	35	-2		2			
		Animateur	Valorisation des carrières	28	-1				-1	
		Animateur	Valorisation des carrières	35	-1				-1	
		Animateur principal de 1ère classe					1		1	
		Animateur principal de 2ème classe					1		1	
		Animateur principal de 2ème classe				-1		1		
		Adjoint territorial d'animation				-5		5		
		Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe				-1		1		
		Total Administrative	Catégorie C	Animateur	Ajustement	35				
Animateur	Valorisation des carrières			35						
Animateur	Valorisation des carrières			35						
Animateur principal de 1ère classe										
Animateur principal de 2ème classe										
Animateur principal de 2ème classe										
Adjoint territorial d'animation										
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe										
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe										
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe										
Total Administrative	Catégorie A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Valorisation des carrières	16	-1				-1	
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	Valorisation des carrières	16	-2				-2	
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Bibliothécaire territorial								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
Total Administrative	Catégorie B	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Valorisation des carrières	17						
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	Valorisation des carrières	17						
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Bibliothécaire territorial								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
Total Administrative	Catégorie C	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Valorisation des carrières	35						
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	Valorisation des carrières	35						
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Assistant d'enseignement artistique								
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe								
		Bibliothécaire territorial								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
		Bibliothécaire territorial principal								
Total Administrative	Catégorie A	Adjoint territorial du patrimoine	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
Total Administrative	Catégorie B	Adjoint territorial du patrimoine	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
Total Administrative	Catégorie C	Adjoint territorial du patrimoine	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	19,25						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35						

TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS

Fillière statutaire	Catégorie statutaire	Emploi - Grade	Modifications proposées au CM	Nombre d'heures du poste	Temps complet	Temps Non Complet	Temps complet	Temps Non Complet
Médico-Sociale	Catégorie B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Valorisation des carrières	35	-8		8	-8
		Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Valorisation des carrières	35	-8		8	8
Total Catégorie B							8	
Total Médico-Sociale	Catégorie A	Educateur territorial de jeunes enfants	Valorisation des carrières	35	-2		2	-2
		Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Valorisation des carrières	35	-2		2	2
Total Catégorie A							2	
Total Médico-Sociale (secteur social)	Catégorie C	Brigadier (appellation)	Valorisation des carrières	35	-2			-2
		Brigadier-chef principal	Ajustement	35	-1			-1
		Brigadier-chef principal	Valorisation des carrières	35			3	3
		Gardien-brigadier	Valorisation des carrières	35	-1			-1
Total Catégorie C							3	-1
Total Police municipale Sportive	Catégorie B	Educateur territorial des A.P.5 principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35	-1		1	1
		Educateur territorial des A.P.5 principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35	-1		1	-1
Total Catégorie B							1	-1
Total Sportive	Catégorie A	Ingénieur en chef	Ajustement	35	-1			-1
		Ingénieur en chef hors classe	Ajustement	35			1	1
Total Catégorie A							1	
Total Technique	Catégorie B	Technicien	Valorisation des carrières	35	-3		4	-3
		Technicien principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35			3	4
		Technicien principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35	-4		3	-1
		Technicien territorial	Valorisation des carrières	35			1	1
Total Catégorie B							8	1
Total Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Ajustement	35	-1		1	-1
		Adjoint technique territorial	Création	35			1	1
Total Catégorie C							1	
Total Technique		Adjoint technique territorial	Valorisation des carrières	17.5	-1			-1
		Adjoint technique territorial	Valorisation des carrières	35	-13			-13
		Adjoint technique territorial	Ajustement	35				-1
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Valorisation des carrières	35			15	15
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Ajustement	35			2	2
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	17.5			1	1
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35	-15		13	-2
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Valorisation des carrières	35	-6			-6
		Agent de maîtrise	Valorisation des carrières	35	-1		6	5
		Agent de maîtrise principal	Valorisation des carrières	35	-38		39	1
Total Catégorie C							48	2
Total Technique							108	6
Total Général								-2

TABLEAU DES EMPLOIS
AU 1er AVRIL 2023

Tableau des emplois au 01/04/2022		1785	1564	211	Vacant	
Tableau des emplois au 01/04/2023		1634	1619	215	Vacant	
Filire tsautalik		Emplois budgétaires		Temps complet	Temps non complés	Total
Collège secondaire		Grande bibliothèque		Temps complet	Temps non complés	Total
Catégorie A		Catégorie A		Temps complet	Temps non complés	Total
Administrateur	Administrateur hors classe	1	1	1	1	1
Attaché	Attaché	1	1	1	1	1
Attaché	Attaché	35	35	35	35	35
Attaché hors classe	Attaché hors classe	5	5	5	5	5
Attaché principal	Attaché principal	9	9	9	9	9
Rédacteur	Rédacteur	52	51	51	6	6
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	28	28	28	7	7
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	26	26	26	2	2
Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 2ème classe	17	17	17	3	3
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1	1
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	76	75	75	14	14
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	1	1	1	1	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	2	2	2	1	1
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	36	36	36	9	9
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	99	99	99	8	8
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	1	1	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	2	2	2	2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	55	55	55	17	17
Total Catégorie C		195	195	195	35	35
Total Catégorie B		104	104	104	1	1
Total Catégorie A		304	304	304	36	36
Catégorie B	Animateur	25	25	25	2	2
Animateur principal de 1ère classe	Animateur principal de 1ère classe	6	6	6	1	1
Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	1	1	1	1	1
Animateur principal de 2ème classe	Animateur principal de 2ème classe	3	3	3	3	3
Total Catégorie B		95	95	95	3	3
Catégorie C	Adjoint territorial d'animation	29	29	29	5	5
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	10	10	10	5	5
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	1	1	1	1	1
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	3	3	3	3	3
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	3	3	3	3	3
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	17,5	17,5	17,5	2	2
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	2	2	2	2	2
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	2	2	2	2	2
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	3	3	3	3	3
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	3	3	3	3	3
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	21	21	21	2	2
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	16	16	16	3	3
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	6	6	6	6	6
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	19	19	19	1	1
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	30	30	30	8	8
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	130	130	130	3	3
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	1	1	25	25
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	1	1	3	3
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	1	1	3	3
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	1	1	1	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	2	2	1	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	15	15	15	8	8
Total Catégorie C		298	298	298	25	25
Total Catégorie B		111	111	111	31	31
Total Catégorie A		415	415	415	66	66
Catégorie A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	1	1	1	1	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	4	4	4	4
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	1	4,25	4,25
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	3	3	5	5
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	1	5,5	5,5
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	1	6	6
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	1	6,5	6,5
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3	3	3	7	7
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	7	7	7	8	8
Total Catégorie A		18	18	18	61	61
Total Catégorie B		102	102	102	31	31
Total Catégorie C		192	192	192	56	56

TABLEAU DES EMPLOIS
AU 1er AVRIL 2023



Région statistique	Catégorie administrative	Grade hiérarchique	Emplois budgétaires	Temps complet	Temps non complet	Nombre d'inscris du poste	Total
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3			9	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4			4	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1			10,5	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1			11	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1			14	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1			15	
		Professeur d'enseignement artistique de classe normale	10	10		16	
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	1			6	
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	1			8	
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	1		42,8	
		Professeur d'enseignement artistique hors classe	23	23		16	
	Total Catégorie A		69	35		34	1
	Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique	1			2	
		Assistant d'enseignement artistique	1			4	
		Assistant d'enseignement artistique	1			5	
		Assistant d'enseignement artistique	1			5	
		Assistant d'enseignement artistique	1			7	
		Assistant d'enseignement artistique	1			17	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1			3,5	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1			5	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1			6	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1			12	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1			15	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3			20	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1			9	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1			11,5	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1			13	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1			17	
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2	2		20	
	Total Catégorie B		18	5		13	2
	Catégorie A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1			35	
		Bibliothécaire territorial	1			35	
		Bibliothécaire territorial principal	3			35	
	Total Catégorie A		5			5	1
	Catégorie B	Assistant de conservation	10			35	
		Assistant de conservation principal de 1ère classe	3			35	
		Assistant de conservation principal de 2ème classe	3			35	
	Total Catégorie B		16			16	1
	Catégorie C	Adjoint territorial du patrimoine	1			8	
		Adjoint territorial du patrimoine	7			35	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1			19,25	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	3			35	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	5			19,25	
		Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	5			35	
	Total Catégorie C		19			19	2
	Emplois hors catégorie	Apprenti	24			95	
		Assistante (maternelle)	10			35	
		Collaborateur de cabinet	3			35	
		Professeur	1			35	
	Total Emplois hors catégorie		38			10	9
	Catégorie A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	3			35	
		Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	1			35	
		Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	1			35	
	Total Catégorie A		5			5	3
	Catégorie A	Cadre de santé	1			35	
		Infirmier en soins généraux	1			28	
		Infirmier en soins généraux	3			35	
		Médecin de 2ème classe	1			24,5	
		Médecin de 2ème classe	1			35	
		Psychologue de classe normale	4			35	
		Puéricultrice	2			35	

**TABEAU DES EMPLOIS
AU 1ER AVRIL 2023**

Filière statutaire		Catégorie statutaire		Grade / Intitulé		Emplois budgétaires		Temps complet		Temps non complet		Nombre d'heures du poste		Temps complet		Temps non complet		Total		
Catégorie A	Total Catégorie A						4	4												1
	Catégorie B						16	16												2
	Total Catégorie B						16	16												1
	Catégorie C						38	38												4
Catégorie C	Total Catégorie C						87	87												3
	Total Catégorie C						2	2												7
Catégorie A	Total Catégorie A						11	11												1
	Catégorie B						10	10												1
	Total Catégorie B						21	21												1
	Catégorie C						10	10												2
Catégorie C	Total Catégorie C						33	33												2
	Total Catégorie C						43	43												4
Catégorie B	Total Catégorie B						1	1												1
	Total Catégorie B						2	2												1
Catégorie B	Total Catégorie B						1	1												1
	Catégorie B						1	1												1
	Total Catégorie B						9	9												1
	Catégorie C						2	2												1
Catégorie C	Total Catégorie C						33	33												5
	Catégorie B						17	17												12
	Total Catégorie B						52	52												17
	Catégorie C						3	3												1
Catégorie B	Total Catégorie B						11	11												1
	Catégorie B						8	8												1
	Total Catégorie B						1	1												1
	Catégorie C						4	4												1
Catégorie B	Total Catégorie B						24	24												5
	Catégorie B						7	7												12
	Total Catégorie B						11	11												17
	Catégorie C						8	8												1
Catégorie B	Total Catégorie B						1	1												2
	Catégorie B						3	3												1
	Total Catégorie B						5	5												1
	Catégorie C						16	16												5
Catégorie A	Total Catégorie A						21	21												8
	Catégorie B						15	15												2
	Total Catégorie B						17	17												6
	Catégorie C						1	1												16
Catégorie B	Total Catégorie B						54	54												6
	Catégorie B						8	8												40
	Total Catégorie B						288	288												6
	Catégorie C						1	1												40
Catégorie A	Total Catégorie A						128	128												6
	Catégorie B						157	157												15
	Total Catégorie B						43	43												5
	Catégorie C						57	57												7
Catégorie B	Total Catégorie B						606	606												79
	Catégorie B						10	10												6
	Total Catégorie B						1619	1619												42
	Catégorie C						1834	1834												268

